



LE MONOXYDE DE CARBONE : UN DANGER SILENCIEUX ET INVISIBLE

Kuujuuaq, le 6 octobre 2014 – La Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik (RRSSSN) voudrait saisir l'occasion de la Semaine de prévention des incendies pour rappeler aux *Nunavimmiuts* le danger du monoxyde de carbone et comment éviter le risque d'intoxication. « Ce gaz est l'un des plus dangereux, car il est invisible, inodore et sans saveur, il n'irrite ni les yeux ni le système respiratoire, mais il peut avoir des effets néfastes pour la santé », affirme le Dr Serge Déry, directeur de la santé publique de la RRSSSN.

Les causes

Afin d'éviter le risque d'intoxication, il est important d'identifier les équipements qui produisent le monoxyde de carbone. Tout véhicule motorisé, système de chauffage et autres équipements qui fonctionnent au combustible tel l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le kérosène et le charbon produisent le monoxyde de carbone. Si de tels équipements ne sont pas bien entretenus ou s'ils ont utilisés dans un endroit fermé, le risque d'intoxication au monoxyde de carbone augmente. Il est notamment important pour tout le monde de se rappeler que toute génératrice, réchaud de camping, système de chauffage au bois, scie mécanique, barbecue, quatre-roues, etc. sont des sources de monoxyde de carbone. « Plusieurs *Nunavimmiuts* entretiennent leur motoneige avec le moteur en marche, dans un endroit fermé tel une remise, surtout durant l'hiver. Ceci est un excellent exemple d'un scénario à haut risque d'intoxication au monoxyde de carbone. Les gens doivent être prudents et travailler sur leur véhicule à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé », explique Mme Aileen MacKinnon, chef du Corps de police régional Kativik (CPRK) et directrice de la sécurité publique à l'Administration régionale Kativik (ARK).

Les symptômes

Les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone sont la nausée, les maux de tête, la fatigue, les étourdissements et les vomissements. Il peut mener à la perte de conscience et, dans les cas extrêmes, à la mort. Lors d'une intoxication au monoxyde de carbone, le gaz entre dans le système respiratoire et remplace l'oxygène dans le sang ; il perturbe ainsi le bon fonctionnement des organes vitaux et des tissus. La consommation d'alcool augmente le risque de la mort par le monoxyde de carbone parce qu'elle peut cacher les symptômes et ralentir notre temps de réaction.

Comment éviter l'intoxication au monoxyde de carbone

- Assurer l'entretien régulier de tout équipement qui fonctionne au combustible et ne jamais utiliser de tels équipements dans un endroit fermé ou mal ventilé.
- Ne jamais laisser marcher le moteur d'un véhicule motorisé tel un quatre-roues dans une remise, même avec la porte ouverte.
- Être conscient du risque et de la possibilité de l'intoxication au monoxyde de carbone dans une situation où plusieurs personnes présentent les mêmes signes de malaise dans un endroit fermé tel un chalet.
- Toujours assurer que la cheminée de votre chalet n'est pas bloquée et qu'elle est en bon état.
- Ne jamais utiliser un barbecue dans la maison ou dans un chalet.

- Installer un détecteur de monoxyde de carbone dans les endroits où il y a risque d'émanation de monoxyde de carbone.
- La seule façon de détecter la présence du monoxyde de carbone est d'utiliser un détecteur spécifiquement conçu pour cette fin. D'ici la fin de l'an 2014, tous les logements de la RRSSSN auront un tel détecteur. De plus, toutes les unités de logement de l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) ont des détecteurs de monoxyde de carbone et de fumée. Dans l'année à venir, l'OMHK remplacera ses détecteurs de monoxyde de carbone et de fumée avec des modèles plus récents qui prennent une pile au lithium scellée avec une espérance de vie de 10 ans.
- Les occupants ne devraient ni altérer ni enlever ces détecteurs. S'ils croient qu'il y a un défaut de fonctionnement ou qu'un détecteur est mal calibré et sonne trop souvent, ils doivent en parler au propriétaire du bâtiment.
- Il est également important de rappeler que les détecteurs de fumée ne détectent pas la présence du monoxyde de carbone.

*La RRSSSN est une agence publique créée en 1978 selon la **Convention de la Baie James et du Nord québécois**. Elle est responsable de presque tout le territoire situé au nord du 55^e parallèle en ce qui concerne la prestation de services de santé et de services sociaux pour les habitants des 14 communautés.*

- 30 -

Source : Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik

Renseignements : Caroline D'Astous
Agente de communication, RRSSSN
819 964-2222, poste 293

Ce communiqué est également affiché sur notre site Internet au www.rrsss17.gouv.qc.ca.